



DROIT DE VOTE À 16 ANS
ET OBTENTION D'UN COURS OBLIGATOIRE
D'ÉDUCATION CIVIQUE

#VOTE16NB

C'EST QUOI ?

Un **MANDAT** voté par les membres de la FJFNB en 2014

C'est un mouvement qui a pour but d'**ÉDUIQUER** les jeunes au fonctionnement de la vie publique et politique, pour favoriser un **ENGAGEMENT CITOYEN DURABLE** et leur permettre de faire des **CHOIX ÉCLAIRÉS**.

MAI 2014

Adoption du mandat à l'AGA de la FJFNB

SEPT. 2014

La FJFNB déçue par la réponse des partis politiques du N.-B.

18 DÉC. 2014

Dépôt du premier projet de loi par David Coon (Parti vert N.-B.)

MARS 2015

Débat en chambre sur le projet de loi

JUIN 2015

Projet de loi mort au feuilleton

AVRIL 2016

Rencontre avec L'Honorable Cathy Rogers

21 MARS 2017

Le gouvernement du N.-B. annonce de potentiels investissements en éducation civique et un référendum en 2020

SEPT. 2018

Campagne de sensibilisation et de mobilisation bilingue

OBJECTIFS ?

ÉDUIQUER ET OUTILLER LES JEUNES en matière de **vie publique et politique** sur leurs **droits et devoirs de citoyen** lorsqu'ils sont encore dans le système scolaire

CRÉER UNE CULTURE DU VOTE ET UN **ESPRIT CRITIQUE**

FAVORISER UN ENGAGEMENT CITOYEN SUR LE **LONG TERME**

DONNER UNE VOIX AUX JEUNES

IMPLIQUER LES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ



FJFNB

Fédération des jeunes francophones
du Nouveau-Brunswick

WWW.VOTE16NB.CA

BRISER LES MYTHES

#1. « LES JEUNES DE 16 ANS SONT IMMATURES »

L'argument selon lequel un adolescent de 16 ans ne détient pas la maturité requise pour voter ne tient pas. Bien qu'il soit souvent soutenu que le cerveau est encore en développement à l'adolescence, les recherches démontrent que ce sont surtout les décisions impulsives et la prise de risque qui sont plus élevées chez les jeunes. Le vote, quant à lui, est un acte mûri ; une opinion étant le fruit d'un processus de réflexion.

De plus, les adolescents de 16 ans sont déjà traités comme des adultes dans plusieurs aspects de la société, notamment en ce qui a trait au revenu imposable, au droit de conduire une voiture, etc. Pourtant, on demande aux jeunes de se conformer à des lois, sans leur donner le droit de vote sur les élus qui contrôlent cette législation.

#2. « SI LES JEUNES DE 18 ANS NE VOTENT PAS, POURQUOI CEUX DE 16 LE FERAIENT ? »

Il est beaucoup plus difficile d'encadrer un jeune de 18 ans dans le système actuel, alors qu'un jeune de 16 ans est encore à l'école ; il peut donc être informé et outillé dans sa classe.

De plus, plusieurs jeunes qui ne votent pas citent le manque de connaissance comme excuse. En ajustant le curriculum scolaire ceux-ci se sentiraient plus en confiance de voter.

#3. « LES JEUNES DE 16 ANS NE SONT PAS ASSEZ INFORMÉS SUR LA POLITIQUE »

Malheureusement, c'est un problème qui n'est pas limité aux adolescents. Pour contrer le manque d'information, nous demandons un ajustement du curriculum scolaire avec l'ajout d'un cours d'éducation civique obligatoire.

Le vote à 16 ans permettrait d'éduquer une nouvelle tranche de la population pour le futur, ce qui aurait des effets bénéfiques et à long terme sur l'ensemble de la société. Cela pourrait même susciter des discussions familiales sur le sujet et influencer positivement les parents à mieux s'informer.

#4. « LES JEUNES DE 16 ANS VONT ÊTRE TROP INFLUENÇABLES »

Tout le monde peut être influencé. Cependant, notre revendication inclut un cours d'éducation civique obligatoire afin d'éduquer les jeunes sur le vote en salle de classe. Les enseignants auraient la responsabilité morale d'enseigner la pensée critique à leurs élèves. Cela, permettrait à terme l'édification d'une société de citoyens davantage éclairés et responsables.